



SOCIÉTÉ

Le gouvernement propose des solutions pour les millions de proches « aidants »

Ceux qui doivent prendre un congé pour s'occuper d'un parent malade, âgé ou handicapé seront indemnisés.

AGNÈS LECLAIR [@AgnesLeclair](#)

FAMILLE Ils ont une double vie, entre travail et entraide, et des journées qui n'en finissent plus. Ils sont entre 8 et 11 millions – soit un Français sur six – à prendre soin d'un parent vieillissant, au chevet d'un conjoint malade, à s'occuper d'un enfant handicapé. Piliers de la solidarité nationale, les aidants, invisibles pendant des années, sont peu à peu en train d'être mieux reconnus par l'État.

Mercredi, le premier ministre Édouard Philippe a présenté la première stratégie pour « agir en faveur des aidants », aux côtés de la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, et de la secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées, Sophie Cluzel. Elle est assortie d'une enveloppe de 400 millions d'euros, sur la période de 2020 à 2022. Alors que 8 aidants sur 10 ont le sentiment de ne pas être suffisamment aidés et considérés par les pouvoirs publics, un numéro téléphonique national de soutien sera créé dès l'année prochaine pour les écouter et mieux les orienter.

270 000 salariés concernés

La principale mesure de ce plan, l'indemnisation du « congé aidant » figure dans le PLFSS 2020. Alors que la majorité des aidants travaillent et peinent à concilier vie personnelle et vie professionnelle, ce congé sera indemnisé à hauteur de 43 euros par jour pour une personne en couple et 52 euros pour une personne vivant seule. Sur une durée de trois mois, il pourra être fractionné en jours ou

en semaines. La mesure entrera en vigueur en octobre 2020 et coûtera 100 millions d'euros en année pleine. Quelque 270 000 salariés pourraient profiter de cette mesure, qui ouvre également des droits à la retraite, dès la première année.

« Le congé proche aidant avait déjà été mis en place en 2016 mais ne pas le rémunérer n'avait pas de sens. C'est donc une avancée importante mais encore insuffisante », souligne Claudie Kulak, fondatrice de la Compagnie des aidants et présidente du collectif Je t'aide.

Aujourd'hui, on estime que 61 % des aidants sont actifs et que leur nombre est en augmentation en raison du vieillissement de la population. « Ils contribuent à la richesse économique de notre pays, notamment en compensant la prise en charge des plus fragiles. S'ils n'étaient pas là, les pouvoirs publics n'auraient pas les moyens de payer cette facture », pointe Claudie Kulak.

Seront-ils plus nombreux dans les années à venir à solliciter ce congé indemnisé ? « J'espère qu'à l'avenir cette indemnisation pourra concerner plus de monde, notamment les parents d'enfants malades qui sont les grands oubliés de cette mesure, espère la fondatrice de la Compagnie des aidants. Aujourd'hui, ils s'arrêtent de travailler parce qu'ils n'ont pas d'autre choix et ne cotisent pas à la retraite. Leur risque de précarité dans l'avenir est réel. On est tous concernés : un jour aidant, un jour aidé. Il ne faut pas l'oublier. »

L'aide au repos est l'autre point fort de cette stratégie. Places dans

des maisons de repit, dans des établissements adaptés, généralisation du « relayage » (un système où un professionnel prend le relais de l'aidant pendant plusieurs jours au domicile de l'aidé)... En tout, 105 millions d'euros ont été débloqués pour renforcer et diversifier les solutions qui permettent aux aidants guettés par l'épuisement de souffler. L'ambition affichée est notamment de doubler les capacités d'accueil des plateformes de repit et le nombre d'aidants soutenus.

Enfin, le gouvernement promet de sortir les jeunes aidants de l'ombre. Ils seraient près de 500 000, âgés de 8 ans à 25 ans, à assister un parent ou un frère malade ou handicapé. 13 % d'entre eux auraient entre 13 et 16 ans et assumeraient des responsabilités parfois au détriment de leurs études. Des actions pour mieux les repérer et les épauler sont prévues au sein de l'Éducation nationale. Ceux qui sont étudiants pourraient voir leurs rythmes d'étude aménagés dès la fin 2019. Ces mesures et leurs effets feront l'objet d'un suivi par un comité présidé par Agnès Buzyn et Sophie Cluzel. ■



THIBAUT DE ROHAN



À la Maison de répit de la Métropole de Lyon, à Tassin-la-Demi-Lune. 105 millions d'euros ont été débloqués par le gouvernement pour renforcer et diversifier les solutions qui permettent aux aidants guettés par l'épuisement de souffler.